



GUIDE OFFICIEL FAIRE PARTIE D'UNE ÉQUIPE DU QUÉBEC

Cadre de référence pour les athlètes et le personnel de soutien

OBJECTIF DU GUIDE

Le présent guide a pour objectif d'offrir une compréhension claire, commune et transparente de ce que signifie ***faire partie d'une Équipe du Québec*** en pickleball.

Il vise à :

- Expliquer de façon simple le fonctionnement du processus de sélection ;
- Préciser les rôles, responsabilités et attentes des athlètes et du personnel de soutien ;
- Assurer une compréhension partagée entre la fédération, les joueurs, les entraîneurs, les clubs et les partenaires institutionnels.
-

Principe clé à retenir

Faire partie d'une Équipe du Québec n'est pas un statut permanent.

Il s'agit d'une opportunité ponctuelle, associée à un événement précis, pour une période déterminée.



1. QUI PEUT FAIRE PARTIE D'UNE ÉQUIPE DU QUÉBEC

1.1 Athlètes

- ☆ **Jeunesse** (*sous réserve de la tenue et de la reconnaissance d'événements admissibles*)
 - U12-U14 et U16-U18
- ☆ **Ouvert**
 - Moins de 50 ans
- ☆ **Maîtres**
 - 50 ans et plus
 - 65 ans et plus (*sous réserve de la tenue et de la reconnaissance d'événements admissibles*)

1.2 Personnel de soutien

Chaque Équipe du Québec est encadrée par un personnel de soutien qualifié, pouvant inclure :

- ☆ Entraîneur·e en chef ;
- ☆ Entraîneur·e adjoint·e ;
- ☆ Gérant·e d'équipe ;
- ☆ Thérapeute.

La composition finale de l'équipe de soutien est adaptée à la réalité de l'événement, au nombre d'athlètes et aux exigences de performance, de sécurité et de bien-être.

2. VALEURS ET COMPORTEMENTS ATTENDUS

Faire partie d'une Équipe du Québec implique un engagement éthique et collectif.

Tous les membres de l'équipe, athlètes comme personnel de soutien, doivent :

- ☆ Respecter l'ensemble des politiques d'éthique, d'intégrité et de conduite en vigueur;
- ☆ Adopter un comportement exemplaire, sur et hors du terrain ;
- ☆ Contribuer positivement à l'image et à la crédibilité de Pickleball Québec ;
- ☆ Agir dans l'intérêt collectif de l'équipe, au-delà des objectifs individuels.

Ces valeurs s'appliquent en tout temps : entraînements, compétitions, déplacements, communications et interactions publiques.



3. ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITÉS

3.1 Athlètes

Les athlètes sélectionnés au sein d'une Équipe du Québec s'engagent à :

- ☆ Participer activement aux activités prévues (entraînements, rencontres, compétitions, réunions) ;
- ☆ Maintenir un comportement respectueux, éthique et responsable ;
- ☆ Représenter le Québec avec professionnalisme, fierté et respect des valeurs sportives

3.2 Personnel de soutien

Le personnel de soutien a pour rôle de créer un environnement propice à la réussite collective et individuelle. Il s'engage à :

- ☆ Offrir un environnement sécuritaire, sain et structurant ;
- ☆ Soutenir le développement global des athlètes (sportif, humain, psychologique) ;
- ☆ Travailler en cohérence avec les principes du Développement à long terme de l'athlète (DLTA) et la vision de Pickleball Québec ;
- ☆ Collaborer de façon constructive avec l'ensemble des intervenants (athlètes, parents, fédération).

MESSAGE CLÉ DE CLÔTURE

- ☆ Être membre d'une Équipe du Québec est une responsabilité autant qu'un privilège.
- ☆ Cela implique un engagement aligné sur des valeurs communes, au service du développement du pickleball québécois.

COHÉRENCE INSTITUTIONNELLE

Les documents suivants forment un ensemble cohérent et indissociable :

- Politique officielle d'identification et de sélection des athlètes et du personnel de soutien des Équipes du Québec ;
- Guide officiel : Faire partie d'une Équipe du Québec ;
- Critères et échéanciers annuels.

En cas de divergence d'interprétation, la Politique officielle prévaut sur tout autre document.